

**ASSEMBLEE NATIONALE**29 novembre 2005

---

RETOUR A L'EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI - (n° 2668)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 144

présenté par  
Mmes Hélène Mignon, Carrillon-Couvreur, M. Liebgott, Mmes Adam, Guinchard, Génisson  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE 2**

Compléter la première phrase du deuxième alinéa du I de cet article par les mots :

« et à un accompagnement professionnel personnalisé ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement prévoit un droit d'accompagnement professionnel personnalisé destiné au bénéficiaire de l'ASS qui reprend une activité professionnelle afin de pouvoir réussir son insertion professionnelle.